

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Rése
at
Moni
bel



14088378

Tribunal de Commerce de Tournai

déposé au greffe le

14 AVR. 2014

Greffe Marie-Guy
Greffier assesseur

N° d'entreprise : 0454.253.473

Dénomination

(en entier) : **NYCO-STPC**

(en abrégé) :

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : Rue de l'Ancienne Potence, 22 – Froyennes (B-B-7503 Froyennes)

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte :AUGMENTATION DE CAPITAL – MODIFICATIONS AUX STATUTS.

Il résulte d'un procès-verbal dressé par Maître Vincent Vroninks, notaire associé à Ixelles, le 12 février 2014, portant la mention d'enregistrement suivante :

"Enregistré 2 rôles 2 renvois au 3^{ème} bureau de l'Enregistrement d'Ixelles le 17.2.2014 Vol 81 fol 89 case 18
 reçu : 50 eur Pour L'inspecteur principal a.i. signé C. DUMONT."

que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NYCO-STPC", ayant son siège social à 7503 Froyennes, Rue de l'Ancienne Potence 22, a décidé :

- d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000 EUR), pour le porter de un million cinq cent six mille euros (1.506.000,00 EUR) à trois millions cinq cent six mille euros (3.506.000 EUR), par la création de huit mille soixante-huit (8.068) actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- de modifier l'article 5 des statuts comme suit:
"Le capital social est fixé à trois millions cinq cent six mille euros (3.506.000 EUR), représenté par quatorze mille cent quarante-trois (14.143) actions, sans mention de valeur nominale. Il doit être entièrement et inconditionnellement souscrit. Les actions sont numérotées de 1 à 14.143."

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Vincent VRONINKS, notaire associé.

Dépôt simultané :

- expédition du procès-verbal avec annexes :
 - 2 procurations sous seing privé;
 - Attestation bancaire;
- statuts coordonnés.

Bijslagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/04/2014 - Annexes du Moniteur belge

- Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature